



CHANGER LE MONDE COMMENCE ICI

Mémoire I présenté à :

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

De :

**Luc Bouchard, président
Triple L Holding**

22 janvier 2020



Monsieur le Président, Madame et Monsieur les commissaires,

Permettez-moi avant de vous présenter un mémoire contenant mes opinions et mes constatations sur les sessions pour les 14, 15 et 21 janvier dernier, de me présenter et de vous faire un bref historique du projet sur lequel je travaille depuis plusieurs années, sur mes recherches, mes expériences et mes lectures qui m'accorde une crédibilité sur le sujet.

Je n'ai pas de formation académique de haut niveau telle que la plupart des participants des différents ministères et des représentants de la communauté scientifique Canadienne et du Québec. N'étant ni chimiste, scientifique ou ingénieur, mais je suis un solide entrepreneur de carrière visionnaire et déterminé, de ce fait mon approche est assurément différente et sérieuse. Mais surtout je n'ai pas eu l'opportunité d'avoir accès aux mêmes types de ressources financières et non plus aux soutiens techniques et logistiques comparables.

Tout a débuté en 2001 j'ai mis au point une technique, perfectionné un prototype qui permet de contrôler le comportement des particules et fibres d'amiante aéroportées. En parallèle effectuer les démarches en propriétés intellectuelles pour obtenir des brevets adéquatement pour l'ensemble des pays [62] visés. Quelques années plus tard, des brevets ont été délivrés et pour d'autres qui sont en instance et leurs cheminements se poursuivent.

La compagnie Triple L Holding fut fondée en Mars 2006 depuis ce temps les avancées se font sur ce nom. Dans le plan d'affaires que j'ai inclus dans cet envoi, vous y retrouverez un résumé d'une partie des démarches et participations aux différentes activités d'envergures.

Aujourd'hui, après ce long parcours je me permets avec assurance de vous faire part de mes commentaires dans ce premier mémoire, je vous remercie de me donner l'occasion de m'exprimer et de prendre le temps de me lire.



Session du 14 janvier 2020

Cette audition s'est très bien déroulée, les participants ont démontré une bonne maîtrise de leurs dossiers et possédaient aussi d'excellentes connaissances des problématiques sur le terrain évitant ainsi d'argumenter en se basant exclusivement sur des statistiques. L'ensemble donnait une bonne image de la situation actuelle des deux options en cause sur le potentiel économique de projets de transformations industriels [incluant réaménagement des haldes] pour l'avenir.

Toutefois, je reste perplexe avec la position du MTQ pour l'utilisation « discutable » des résidus miniers d'amiante d'en faire remblais dans divers endroits près des routes. À mon avis, cela va dans le même sens qu'à fait l'industrie du Chrysotile pendant toutes ces décennies d'activités minières, soit de repousser les problèmes de gestion ces résidus hautement toxiques aux générations futures. N'oublions pas ici, n'ayant été détoxifiées les résidus conservent leurs mêmes propriétés toxiques contre la santé.

Mon désappointement du débat entre les sept principaux ministères impliqués dans les changements souhaités avec l'amiante est ce statu quo sur la révision du taux d'exposition aux poussières. Le maintien de la norme d'exposition actuelle aurait pu être justifiable, selon les principaux arguments des deux ministères soit [MERN] Ministère Énergie Ressources Naturelles et du [MEI] Ministère Économie et Innovation évidemment le développement économique, leurs points sont tout à fait logiques spécialement pour les industries de transformations et/ou de fabrications de produits qui nécessitent des manipulations d'amiante. Nous savons que les travailleurs-euses en poste dans ces entreprises sont formées et utilisent des appareils et équipements pour se protéger convenablement des dangers que représentent les poussières amiantées, ce qui inclut les situations des travaux d'excavations et routiers [ex. Rte. 112] cependant, il en va tout autrement pour les personnes qui fréquentent des édifices avec une présence de particules ultra-fines d'amiante significative pouvant mettre en danger des occupants qui seraient exposés sur longues périodes.

Le Ministère de l'Éducation [MEES] se préoccupe principalement de la contamination à l'extérieur des bâtiments, ce qui est tout à fait louable toutefois les employés et élèves passent plus de temps à l'intérieur qui est devrait aussi être suivi de près, présence de particules amiantées dans l'air intérieur. Cependant à mon grand étonnement fut le statu quo de la part [CNESST] qui n'a pas saisi l'occasion, car ce sujet [révision de la norme d'exposition] fait partie d'une réflexion depuis les environs de 2014 dans ce ministère. D'avoir deux normes distinction clairement établies selon les lieux tels que je le mentionnais précédemment aurait pu être bénéfique pour l'ensemble des ministères incluant [INSPQ] Institut Nationale de Santé Publique du Québec.

Une réglementation mieux adaptée spécifiquement selon les lieux, par exemple, les tours/édifices à bureaux, immeubles commerciaux et résidentiels qui sont sur la liste des bâtiments ayant une présence de produits d'amiantes. Ces derniers ne sont pas munis d'équipements spécialisés de protection contre des particules dans le cas de présence [en continu] de fines particules d'amiante dans l'air ambiant, par exemple les vieilles écoles, etc.



Session du 15 janvier 2020

Une audition qui a d'ailleurs permis de connaître la vision de l'ensemble de la communauté scientifique incluant celle de centres de recherche du Québec, des spécialistes canadiens et d'ailleurs. Avec comme objectif de déterminer quoi faire des montagnes de résidus miniers spécifiquement amiantés. Il y a une approche objective sur cette situation, cependant rien n'a changé depuis 2001 dans leurs volontés de faire les choses autrement. Les principaux représentants du secteur de la recherche et les chercheurs ont été clairs sur leurs volontés de ne pas sortir du cercle des relations bien établies, autant INRS que IRSST incluant l'Université de Sherbrooke.

La question de monsieur le président a directement demandé à madame Rochette CMTP, à savoir si à sa connaissance il existait d'autres projets innovateurs en lien avec l'amiante ! L'exactitude de sa réponse à très bien résumé la situation dont je vous décris, à savoir, si à sa connaissance « il y avait d'autres projets innovateurs en développement au Québec », sans grande surprise sa réponse fut sans aucune hésitation qu'elle ne travaillait qu'avec des organisations reconnues. Ce qui à mon avis ferme systématiquement la porte à toutes les nouveautés provenant de ceux qui n'est pas connu dont le projet www.tripleholding.com

Je vous invite également à jeter un coup d'œil sur le document que je vous ai inclus en pièce jointe [en page 6] vous y retrouverai des informations complémentaires qui feront la démonstration précise des raisons pour lesquelles ce projet sur lequel je travaille depuis 2001 n'avance pas. Par exemple, le procédé a été parrainé par une Mission commerciale d'Afrique du Sud [2013] avec l'Université Laval. Étant aussi un pays ayant des mines d'amiante voilà qui explique ma participation. [En page 3 du plan d'affaires]. L'objectif principal a été atteint, soit à faire connaître l'invention ce procédé permettant de contrôler le comportement aéroporté de toutes les fibres/particules d'amiante.

Le succès de l'opération monté d'un niveau additionnel [automne 2013] alors qu'un centre de recherche africain m'a fait parvenir des échantillons de leur minerai d'amiante [Amphibole, Amosite, Crocidolite] pour que je puisse les tester avec ma technique de traitement thermique et leur fournir les résultats. Cependant, ce défi m'obligeait à trouver rapidement un laboratoire spécialisé pour effectuer efficacement ses essais et surtout dans un contexte sécuritaire.

L'ensemble des centres d'essais et de recherches en minéralogies du Québec m'ont recommandé le CMTP de Thetford Mines ayant l'expertise et l'équipement en laboratoire pour effectuer tous les travaux, spécifiquement avec l'amiante. [2013] J'ai eu deux rencontres et quelques échanges par courriels et téléphoniques avec madame Rochette qui au début était emballée par cette idée. Il était question de faire des travaux étalés sur session complète [2014] comme première étape. Cependant à mon grand étonnement toutes les démarches ont subitement arrêté sans aucune explication. J'ai ainsi donc dû abandonner l'idée d'un partenariat avec un centre de recherche, ne pouvant trouver un arrangement pour défrayer les frais d'accès aux lieux et l'utilisation des équipements adéquats pour effectuer les travaux en toute sécurité. D'ailleurs, ce fut exactement la même chose avec le chercheur en chef de l'Université Sherbrooke en 2003.



Notez bien malgré leur bonne volonté à participer à mes travaux de recherches l'Université Laval ne pouvait m'aider n'ayant pas l'expertise nécessaire pour effectuer ce genre travaux de laboratoire. J'ai eu des rencontres avec différents chercheurs de 2009 – 2010 et aussi à la suite de la Mission Commerciale d'Afrique du Sud en 2013, ne pouvant manipuler sécuritairement de l'amiante dans les locaux.

Session 21 janvier 2020

Les intervenants ont démontré leurs limites et leurs incapacités de faire mieux pour contrôler les fibres aéroportées, lors de manœuvres avec les résidus miniers [Chrysotile] ne pouvant qu'atténuer provisoirement par de l'arrosage ce qui est rend difficile à exécuter efficacement à même les montagnes lors des opérations avec de la machinerie lourde. Autre point important qui démontre nettement que le contrôle des fibres aéroportées représente leur défi, dès le début des auditions au retour du dîner M. Jean Marc Lalancette [KSM] a divulgué la contrainte importante avec les haldes, toutes les activités de manutention des résidus miniers qui produisent des émanations de particules hautement toxiques « D'éliminer les fibres en suspension dans l'air représente la problématique majeure et le défi à résoudre ».

Que ce soit autant au niveau de l'approvisionnement en tant que matière brute aux haldes et des rejets une fois l'exécution opérations en économie circulaire des usines de transformations, leurs déchets qui contiennent encore des poussières amiantées dangereuses étant donné qu'elles n'ont pas été neutralisées [Sigma DevTech].

D'ailleurs, M. Claude Gosselin [Les Sables Olimag] l'a clairement démontré sa motivation à vouloir faire plus pour améliorer la situation avec ses déchets d'agrégats et les poussières toxiques, étant conscient de leurs dangers pour le voisinage immédiat. Cela démontre la pertinence de mettre en place un système pour contrôler efficacement et de manière permanente les fibres et poussières amiantées, cela étant ça deviendrait comparable à la gestion à la majorité des autres poussières industrielles.

En conclusion :

Pour en arriver à un constat, quel dommage que 20 ans plus tard nous en soyons encore à ce stade, cela représente beaucoup de temps perdu, nonobstant, toutes les retombés économiques pour cette région. De toute évidence, mon approche et mes méthodes de travail avec la matière sont totalement différentes de celles utilisées par la majorité de ses chercheurs-euses, toutefois forcée d'admettre que nos résultats sont aussi totalement différents.



De mon propre aveu, je me suis éloigné des problématiques de l'heure [Haldes minéral] qui préoccupent les gens en lien avec l'industrie du Chrysotile du Québec. Il m'apparaît important d'apporter une nuance, à ce jour je n'ai refusé aucune offre provenant du Canada! Mon objectif que j'avais au départ était de tout faire pour conserver cette avancée de classe mondiale ici au Québec. Malheureusement, mes attentes ont grandement diminué étant donné le manque d'intérêt des gens d'ici, voilà l'une des principales raisons pour lesquelles je regarde sérieusement ailleurs dans le monde.

Pendant toutes ses années, je tiens à souligner l'apport de M. Dufresne Phy. un chercheur de renommée internationale m'a mis en garde des côtés obscurs de ce qui entoure l'industrie mondiale du Chrysotile, de plus, il m'a également guidé vers de précieuses ressources. En 2000 il était à l'Université McGill, ensuite dans Laboratoire privé de Dorval à l'endroit où mes analyses en laboratoire étaient effectuées. Enfin, il a été engagé par INRS avant de prendre sa retraite.

Ce qui est aussi typique au Québec depuis toutes ses années concerne les nombreuses personnes informées de l'existence de ce procédé tout près d'eux. Autant en recherches et développement et les gestionnaires des mines, des industries de transformation de refuser d'envisager toutes les options. Les politiciens-nes au municipal, provincial et fédéral de cette région ont été informés de l'existence de cette méthode, mais ont rien fait pour faire avancer le projet.

C'est néanmoins une extraordinaire providence qu'un BAPE sur ce sujet arrive à ce moment précis. Qui permettra de dépoussiérer et mettre les projecteurs sur un grand nombre de dossiers taboués typique à ce qui entoure l'industrie du Chrysotile. Non négligeable, sur le dévoilement de comportement inadéquat d'un certain nombre de personnes d'influences qui n'ont aucunement aidé la cause de l'amiante au Québec. J'espère que cette commission d'enquête [BAPE] permettra de mettre des informations à jour et que tous en ressortent gagnants.

Remerciement,

Je tiens à souligner votre impartialité et votre professionnalisme dans cette opération.
Merci de m'avoir donné la chance de m'exprimer et surtout d'avoir pris le temps de me lire.

Veillez accepter mes salutations distinguées,

Luc Bouchard.

